

# Le Mensuel du SNIA-IPR n° 19 (mars 2024)

# **ACTUALITE**

05-12:02/2024 Talis : enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage.

06/02/2024 Audience SNIA avec la directrice de cabinet de la ministre Mme Amélie Oudéa-Castéra.

08/02/2024 Visio conférence entre la ministre Mme Amélie Oudéa-Castéra et les corps d'inspection.

<u>09/02/2024</u> : <u>Décret du 8-02-2024</u> relatif à la composition du Gouvernement. Mme Nicole Belloubet est nommée ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

27/02/2024 Audition du SNIA par l'IGESR sur la question des EAFC.

#### **METIER**

06/02/2024 publication des résultats d'admissibilité du concours de recrutement des IA-IPR.

08/02/2024 Publication de la note de service du 16-01-2024 pour les opérations de mobilité des IA-IPR.

<u>14/02/2024</u> Arrêté du 6-02-2024 relatif à l'évaluation professionnelle des maîtres délégués de l'enseignement privé relevant du ministre en charge de l'éducation. Les maitres contractuels en CDI ou engagés depuis plus d'une année par CDD bénéficient au moins tous les trois ans d'une évaluation professionnelle (Inspection + rapport du chef d'établissement).

### SYSTEME EDUCATIF

02/02/2024 Note de service n° du 12-1-2024. Déroulement des corrections aux examens du 2nd degré session 2024.

02/02/2024 Circulaire du 30-1-2024. Préparation des élèves aux épreuves terminales de math. au DNB et à l'entrée en 2de.

07/02/2024 Arrêté du 23-01-2024 fixant la liste des sections internationales et classes menant au bac. franc. international.

15/02/2024 Décret n° 2024-109 du 14-02-2024 relatif à l'affectation des élèves au collège et au lycée.

17/02/2024 Arrêté du 15-02-2024 portant nomination au cabinet de la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Sont nommés au cabinet de la ministre de l'ENJ, M. Eric Thiers, directeur du cabinet, M. Olivier. Brandoury, directeur adjoint du cabinet. ... Mme Cécile Laloux, conseillère pédagogie, Mme Valentine Tchou-Conraux, conseillère sociale.

<u>22/02/2024</u>: Décret n° 2024-127 du 21-02-2024 relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse 22/02/2024 Décret n° 2024-124 du 21-02-2024 portant annulation de crédits dont 692 millions d'euros à l'éducation nationale.

En ETP : 11 000 postes : 2 620 dans le premier degré, 1 740 dans le second degré, 1 760 dans l'enseignement privé et 4 600 dans le domaine de la « vie de l'élève ».

22/02/2024 Note de service du 5-2-2024 relative à la partie pratique de l'épreuve de l'Ens. de Spé. NSI session 2024.

<u>28/02/2024</u> Arrêté du 9-02-2024 modifiant l'arrêté du 9 novembre 2015 fixant les programmes d'enseignement du cycle cycle 2, cycle 3 et cycle 4. <u>L'annexe</u> précisant les modifications a été publiée au <u>BO n° 9 du 29/02/2024</u>

### **PUBLICATIONS, RAPPORTS**

**18/10/2024** Girard, E. (2023). L'intelligence émotionnelle (IE) des enseignants et des élèves : Déterminants, effets et programme de développement (Phdthesis, Université de Rouen). L'étude montre que les enseignants avec des compétences émotionnelles (CE) élevées sont plus motivés de manière autonome, plus motivants auprès de leurs élèves, ont un meilleur sentiment d'efficacité personnelle dans leur travail et une meilleure santé mentale ; les compétences émotionnelles des élèves ne sont pas affectées par celles de leur enseignant, mais elles sont liées à leur réussite scolaire et leur perception du style motivationnel de leur professeur...

01/01/2024 Bächtold M. et Fuchs-Gallezot M. Ss la dir: Esprit critique et enseignement des sciences et des technologie. RDST, 28 | -1, 197. « Au cœur d'enjeux éducatifs aussi bien scientifiques que citoyens, ... l'esprit critique dans l'enseignement des sciences fait l'objet de différentes lignes de recherche empiriques et d'approches plus théoriques dont les articles publiés dans ce numéro portent la trace. Ainsi, les six articles du dossier reflètent divers aspects de ces préoccupations et s'organisent selon la logique suivante : les deux premiers articles apportent des éléments théoriques et empiriques sur le construit « esprit critique », les représentations que peuvent en avoir des enseignants de SVT, et comment ils se représentent son enseignement ; les deux articles suivants interrogent le développement de l'esprit critique en relation avec des pratiques scientifiques (investigation et problématisation) ; enfin les deux derniers articles examinent, quant à eux, la question de l'enseignement de l'esprit critique dans le contexte de débats portant sur des questions socio-scientifiques ».

27/11/2023 Jerrim, J., & Zieger, L. (2024). How robust are socio-economic achievement gradients using PISA data? A case study from Germany. British Educational Research Journal, 50(1), 438-453. PISA est devenue une référence incontournable sur la thématique des inégalités en matière d'éducation. Cet article aborde les biais potentiels affectant les estimations des écarts de réussite socio-économique rapportées dans les données PISA en l'Allemagne. Il pointe notamment des erreurs de procédure et de mesure dont l'impact est substantiel sur les estimations...

30/01/2024 Conseil supérieur des programme (CSP) : Avis sur l'organisation des enseignements au collège. Le CSP constate trois principales faiblesses du système éducatif français : les résultats médiocres des élèves aux évaluations nationales et internationales, l'incapacité à réduire les inégalités d'origine socio-culturelle et l'orientation trop souvent par défaut vers la voie professionnelle. Il propose :

- pour l'ensemble des collèges, au niveau national, d'agir sur l'évaluation et sur l'orientation et au niveau local, de s'emparer des marges d'autonomie et restaurer l'ordre scolaire;

- pour les collèges volontaires, d'expérimenter une nouvelle organisation des enseignements en français et en mathématiques. Deux parcours séparés en français et en mathématiques en classes de 6e et de 5<sup>e</sup> et deux parcours séparés en français et en mathématiques au cycle 4...

<u>04/02/2023</u> <u>Delahaye J. P. Avis de tempête sur le collège unique</u>. Blogs. Médiapart. Le texte propose une analyse critique de l'avis du CSP ci-dessus. « La fin du collège unique serait-elle annoncée ? Pour répondre à cette question, il faut lire avec attention l'avis du Conseil supérieur des programmes, non seulement pour voir en creux ce qui n'y figure pas, à savoir les mesures qu'il faudrait mettre en œuvre pour sortir le collège des difficultés qu'il rencontre, mais aussi pour prendre conscience du formidable retour en arrière contenu dans les propositions contenues dans ce texte. Le CSP donne là une sorte de mode d'emploi pour mettre fin au collège unique.

<u>04/02/2024</u> Rakotobe M. "Les signalements d'incidents graves dans les écoles publiques et les collèges et lycées publics et privés sous contrat en 2022-2023", Note d'Information, n° 24.04, DEPP. « Au cours de l'année scolaire 2022-2023, les chefs d'établissement du second degré des secteurs public et privé sous contrat ont déclaré en moyenne 13,7 incidents graves pour 1 000 élèves. Aucun incident grave n'est déclaré pour huit écoles publiques sur dix et dans un établissement du second degré sur trois. La violence en milieu scolaire se manifeste principalement par des atteintes verbales aux personnes... »

15/02/2024 Guignard, M., Gather Thurler, M., Crocé-Spinelli, H., & Bouchetal, T. (2024). Établissements scolaires : quelle évaluation pour quelle évolution ? « L'ouvrage présente une recherche-action menée sur plusieurs collèges, analyse les conditions qui permettent d'associer l'ensemble des personnels au travail collectif et propose une série d'outils... »

### JURISPRUDENCE

<u>01/02/2024 C.A.A. de Nancy n° 21NC01424.</u> : recours de Mme A C, personnels de direction, qui a demandé au T.A. de Nancy d'annuler l'arrêté du 30/06/2020 par lequel le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (ENJS) a prononcé sa révocation à titre de sanction disciplinaire ainsi que l'article 2 de l'arrêté du 2 octobre 2020 par lequel le ministre de l'ENJS a prononcé son exclusion temporaire de fonctions pour une durée de deux ans, assortie d'un sursis d'un an. Elle soutient que le principe non bis in idem a été méconnu dès lors que le ministre de l'ÉNJS a pris deux sanctions à son encontre pour les mêmes faits ; la décision est entachée d'inexactitude matérielle des faits…

Par une requête, enregistrée sous le n° 21NC01452 le 19/05/2021, le ministre de l'ENJS demande à la cour d'annuler l'article 1er du jugement du T.A. de Nancy en tant qu'il a annulé l'arrêté du 30/06/2020 par lequel il a infligé à Mme C la sanction de révocation. Rejet du recours de Mme A C. « Mme A C en adoptant un comportement agressif et parfois menaçant à l'égard des chefs d'établissement qui se sont succédé à la tête du collège et en dénigrant ouvertement leur travail, a porté atteinte à leur dignité et a manqué à son devoir de loyauté, qu'en refusant de se rendre à la convocation du recteur, destinée à lui notifier la décision de suspension et en refusant le lendemain à plusieurs reprises de recevoir cette décision en main propre, elle a manqué à son devoir d'obéissance hiérarchique, que par son mode de management, et ses agissements répétés à caractère humiliant et vexatoire à l'égard de certains personnels, elle a porté atteinte à leur dignité et a manqué à son devoir de correction et d'exemplarité, que par son comportement elle a porté atteinte à la dignité des fonctions de personnel de direction, à la considération du corps des personnels de direction, à l'image de l'établissement et du service public de l'éducation nationale et qu'enfin son mode de fonctionnement et de communication témoigne de son manque vis-à-vis de ses devoirs de correction, d'exemplarité, de réserve, de discrétion professionnelle, d'impartialité et d'information »... « Eu égard à la nature de ces faits, dont Mme AC ne semble pas avoir mesuré la gravité alors même qu'elle a déjà été déplacée de l'établissement dans lequel elle exerçait ses fonctions précédemment et avait fait l'objet de plusieurs entretiens successifs concernant sa manière de servir dont un entretien avec le secrétaire général de l'académie en mai 2013, et à la méconnaissance que ces agissements traduisent de la part de Mme A C des responsabilités particulières qui étaient les siennes en tant que personnel de direction d'un établissement d'enseignement, le ministre n'a pas, en l'espèce, pris une sanction disproportionnée en prononçant la révocation de Mme A C. ».

<u>O1/02/2023</u> T.A. de Marseille n° 2009664: recours de Mme A B, professeure d'allemand affectée à l'école internationale Provence-Alpes-Côte d'Azur à Manosque contre la décision implicite de rejet prise par le recteur de l'académie d'Aix-Marseille en réponse à sa demande préalable indemnitaire. Elle soutient avoir subi des agissements répétés caractérisant un harcèlement moral et relevant l'absence de protection du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille; l'Etat a ainsi commis des fautes qui engagent sa responsabilité. **Rejet**. «Les éléments fournis par la requérante ne peuvent, à eux seuls, suffire à caractériser des comportements constitutifs de harcèlement moral envers la requérante\*...L'administration soutient, sans être contredite, avoir mis en œuvre des mesures de protection pour faire face aux difficultés rencontrées par Mme A B en menant une médiation au sein de la section franco-allemande...Enfin, le recteur d'académie d'Aix-Marseille fait état du propre comportement de la requérante en soutenant, qu'alors que les relations professionnelles s'amélioraient, cette-dernière a porté plainte le 3/07/20119 contre ses deux collègues de travail et l'ancien directeur de l'établissement scolaire, alors qu'aucune poursuite pénale n'a par la suite été engagée par le procureur de la République.

• PS Il appartient à un agent public qui soutient avoir été victime d'agissements constitutifs de harcèlement moral. Le juge administratif doit tenir compte des comportements respectifs de l'agent auquel il est reproché d'avoir exercé de tels agissements et de l'agent qui estime avoir été victime d'un harcèlement moral

**02/02/2024** T.A. de Paris n° 2206666: requête de Mme B C, IA-IPR de mathématiques au rectorat de l'académie de Paris depuis 2017, a été placée en congé de maladie ordinaire du 25/08/2021 au 31/12/2021 puis placée en congé de longue maladie du 25/08/2021 au 24/08/2022. Elle conteste le fait que le rectorat de l'académie de Paris ait procédé au rappel de l'ICA qui lui a été versée au mois de janvier 2022 et la décision de ne plus lui attribuer de primes et indemnités (ICA ou IFSE). **Rejet,** Le congé longue maladie, pris sur le fondement du 3° de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984, ne permet pas à la requérante de bénéficier du maintien de l'ICA, ni de l'IFSE, lesquelles sont attachées à l'exercice effectif des fonctions. Sur le rappel de l'ICA, « le maintien indu du versement d'un avantage financier à un agent public, alors même que le bénéficiaire a informé l'ordonnateur qu'il ne remplit plus les conditions de l'octroi de cet avantage, n'a pas le caractère d'une décision accordant un avantage financier et constitue une simple erreur de liquidation ». « Il appartient à l'administration de corriger cette erreur et de réclamer le reversement des sommes payées à tort, sans que l'agent intéressé puisse se prévaloir de droits acquis à l'encontre d'une telle demande de reversement.»

**08/02/2024** T.A. de Grenoble n° 2108681: requête de Mme B A, stagiaire PLP reconnue MDPH contre la décision du MEN de la licencier suite à un avis défavorable du jury à l'issue de son renouvellement de stage. Elle soutient que le jury dont la composition est irrégulière, n'a pas motivé son avis... n'a pas pris connaissance des bilans établis par son tuteur de stage, que l'administration scolaire n'a pas cherché à adapter sa formation à son handicap. **Rejet :** 1) Sa 2<sup>nd</sup> année de stage a été réalisée dans un lycée relativement proche de son domicile et elle a également fait l'objet d'un dispositif d'accompagnent renforcé. Mme B A ne précise pas le type d'aménagement de poste qu'aurait nécessité son handicap, à l'exception de facilités d'horaires ou des " possibilités d'absence. 2) Les dispositions en vigueur (arrêté du 22 août 2014) n'imposent pas que l'avis du tuteur figure au dossier soumis au jury académique mais elles impliquent seulement que l'inspecteur d'académie consulte ce document avant d'émettre son avis sur la titularisation, point qui n'est pas contesté en l'espèce.

### **AGENDA**

<u>04/03/2024</u> Clôture de saisie des vœux de mobilité sur Colibri dans le cadre du mouvement des IA-IPR. <u>19/03/2024</u> Conseil national du Snia à Paris.